

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1968 B 00174

Numéro SIREN : 689 801 744

Nom ou dénomination : HENRY-STEYAERT

Ce dépôt a été enregistré le 22/09/2020 sous le numéro de dépôt 19978

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 492 841,22 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 183 102,96 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 23/07/2020 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 1 040 828

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 898			1 898
Immobilisations corporelles	886 000	305 347	159 625	1 031 723
Immobilisations financières	7 207			7 207
TOTAL	895 106	305 347	159 625	1 040 828

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 576 601

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 898			1 898
Immobilisations corporelles	604 990	118 594	148 881	574 703
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	606 888	118 594	148 881	576 601

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concess.brevets licences	1 898	1 898	0	1 ans
Materiel et outillage	499 780	318 328	181 452	de 1 à 5 ans
Materiel industriel	277 311	143 226	134 084	de 2 à 7 ans
Instal./agenc.divers	59 630	19 950	39 681	de 5 à 7 ans
Materiel de transport	173 663	80 219	93 444	de 1 à 5 ans
Mat.bureau & informatique	15 009	9 085	5 924	3 ans
Mobilier	6 330	3 895	2 435	5 ans
TOTAL	1 033 621	576 601	457 020	

3.1.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 02/09/2020

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.2 - Etat des créances = 1 977 444**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	6 503		
Actif circulant & charges d'avance	1 970 941	1 970 941	
TOTAL	1 977 444	1 970 941	

3.3 - Provisions pour dépréciation = 359 598

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	402 115				359 598
Comptes financiers					
Total	402 115				359 598

3.4 - Charges constatées d'avance = 62 498

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ANNEXE

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 02/09/2020

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 7 622

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice			
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice			

4.2 - Etat des dettes = 1 199 606

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	1 590			
Dettes financières diverses	1 340			
Fournisseurs	394 996			
Dettes fiscales & sociales	792 973			
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	8 706			
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 199 606			

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 451 835

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	1 590
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	36 141
Dettes fiscales & sociales	414 105
Autres dettes	
TOTAL	451 835

HENRY - STEYAERT
Société par actions simplifiée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 148 rue du Docteur Vaillant, 78210 SAINT CYR L'ECOLE
689 801 744 RCS VERSAILLES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 AOÛT 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 183.102,96 euros de la manière suivante en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 979.398,90 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2016 : Néant

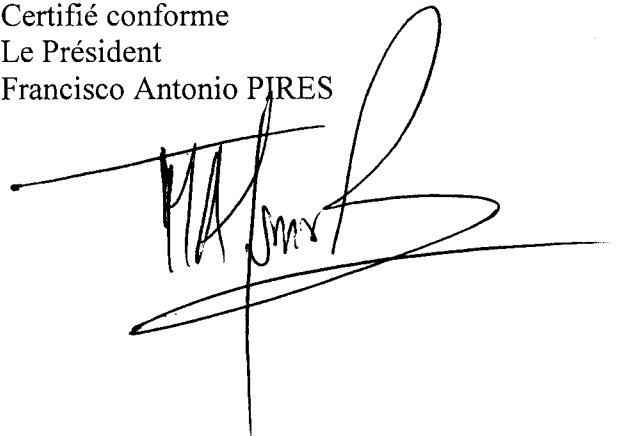
Exercice clos le 31 décembre 2017 : 100.000 euros, soit 200 euros par titre, dividendes éligibles à l'abattement de 40 %

Exercice clos le 31 décembre 2018 : Néant

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 AOÛT 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Francisco Antonio PIRES

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Francisco Antonio PIRES, the President mentioned in the text above. The signature is written over a horizontal line.